



## Extrait du registre des délibérations 2026

# DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse  
Commune de Jonquerettes

Séance du 09/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 16
Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle, sous la présidence de Dominique ANCEY, Maire

### Etaient présents :

Dominique ANCEY, Pascale VERNHES, Daniel LECUYER, Laurent CARRE, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Gaëtan BELLANCA Daniel BELLEGARDE, Natacha BENALI, Anne BLANC Valérie DJOUADI, Isabelle FENOILLERE Magali HERNANDEZ Emilie LEBOUCHER Bernard MONTOYA Jean Marie POWWELS,

Date de la convocation
03/04/2026

### Procurator(s) :

Xavier ANGLES donne pouvoir à Pascale VERNHES, Silvère BENALI donne pouvoir à Marc MUSCAT, Mary-Jane ROUSSEL donne pouvoir à Dominique ANCEY

Délibération 27-2026

**Objet Représentant auprès du CNAS- Centre d'Action Sociale**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Brigitte NEF

Le CNAS est une association de loi de 1901, qui propose une offre de prestations d'actions sociales ( prestations enfants, famille, prêt, aide d'urgence, vacances...)

Considérant que la Mairie de Jonquerettes adhère au CNAS – Comité des Œuvres Sociales pour permettre aux agents de bénéficier de multiples prestations sociales

Considérant que la Mairie doit désigner un délégué élu au sein des instances du CNAS

Madame le Maire propose Monsieur Marc MUSCAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de désigner Marc MUSCAT comme délégué élu auprès du CNAS
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire ou son représentant à faire application de cette décision

**UNANIMITE**

Le Secrétaire de séance,  
Brigitte NEF

Le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Dominique ANCEY

- certifie exécutoire la présente délibération
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

09/04/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES  
Numéro interne de l'acte : 27-2026